

## Procès-verbal Conseil Municipal du 27 janvier 2015

L'an deux mil quinze le vingt-sept janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-deux janvier, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Hervé NIEPCERON, Maire.

### Présents :

Mme GILLES Catherine, Mr RICOUARD Dominique, Adjoint.  
Mme MAILLARD Chantal, Mr TREPAUT Dimitri, Mr LIOT Patrice, Mr QUETIN Jacky, Mr THOREL Laurent, Mme MARCOTTE Béatrice, Mr GEST Philippe, Mme DELOEIL Samira, Mr COTTARD Jean-Jacques, conseillers municipaux.

### Absents excusés :

Mr SAUTREUIL, Mme MURARI Marie-Claude, conseillers municipaux.

### Absent :

Mr DUBOS Yannick, conseiller municipal.  
Monsieur Philippe GEST est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2014 est approuvé sans observation.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Société LP NACELLES SERVICES contactée par Monsieur TREPAUT a effectué la pose et la dépose des 6 illuminations pour 595,80 € TTC.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Projet de renforcement par le SDE76 de l'Impasse de Beaumont
- Projet de renforcement par le SDE76 de la route de Bailleul

**Le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité, d'ajouter à l'ordre du jour ces deux questions.**

## **A l'ordre du jour :**

### **1/ Compte administratif 2014 –D2015-01-27-01**

Monsieur le Maire laisse sa place à Monsieur Philippe GEST, Doyen de l'Assemblée.

Monsieur GEST donne la parole à Monsieur RICOUARD, Adjoint chargé des finances, afin qu'il présente une synthèse du compte administratif 2014.

Monsieur RICOUARD donne lecture du document qu'il a préparé dont un exemplaire a été remis à chaque membre du Conseil Municipal.

A l'issue de la présentation, Monsieur RICOUARD signale que la commune arrive à dégager environ 50 000 € chaque année mais précise que pour les années à venir les dotations de l'Etat sont appelées à baisser.

Monsieur GEST remercie Monsieur RICOUARD pour la présentation du compte administratif 2014.

**Le Conseil Municipal**, sous la présidence de Monsieur Philippe GEST, Doyen, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Hervé NIEPCERON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

Après en avoir délibéré, **par 10 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Mr Hervé NIEPCERON) :**

**1° Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice	186 248,00	113 478,83 275 809,10	60 122,86	36 712,40 16 501,62	246 370,86	150 191,23 292 310,72
TOTAUX	186 248,00	389 287,93	60 122,86	53 214,02	246 370,86	442 501,95
Résultats de clôture Restes à réaliser		203 039,93	6 908,84 43 380,00		43 380,00	196 131,09
TOTAUX CUMULES	186 248,00	389 287,93	103 502,86	53 214,02	289 750,86	442 501,95
Résultats définitifs		203 039,93	50 288,84			152 751,09

2° **Constate** que le compte administratif 2014 n'appelle ni observation, ni réserve ;

3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **2/ Projet d'embauche d'un agent en contrat d'avenir**

### **A - Recrutement d'un contrat unique d'insertion – Contrat d'accompagnement à l'emploi – D2015-01-27-02A**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il n'a pas lancé d'appel à candidatures pour embaucher un nouvel agent en contrat aidé car il avait le CV du jeune Yann BERTHOU. Il précise qu'il envisage l'embaucher trois jours à partir du 16 février 2015, à raison de 7 heures hebdomadaires, en contrat unique d'insertion d'un an, renouvelable 5 fois, compte tenu que l'aide de l'Etat est de 75 %.

Il signale enfin que Monsieur Alain GILLES pourrait cesser ses fonctions au 28 février 2015 afin d'encadrer pendant 15 jours le jeune Yann BERTHOU.

Madame GILLES informe l'Assemblée que son mari va être en retraite et qu'en effet il accepte de cesser ses fonctions au 28 février 2015.

Monsieur RICOUARD propose d'embaucher Yann BERTHOU, avec une période d'essai d'un mois, sous réserve de lui faire passer avant l'embauche une visite médicale chez un médecin agréé en mentionnant toutes les tâches à exécuter.

Il précise qu'il est favorable à l'embauche de Monsieur Yann BERTHOU mais regrette toutefois que Monsieur le Maire lui ait déjà dit qu'il serait recruté et demande si cette embauche va diminuer le contrat de Monsieur BERTIN.

Monsieur le Maire lui répond que Monsieur BERTIN conservera la tonte du terrain de sport et de celui situé près du cimetière ainsi que la taille de toutes les haies.

Vu le code du travail et notamment les articles L 5134-19-1 à L.5134-34 et R. 5134-15 à R.5134-8,

A la suite de l'exposé effectué par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, AUTORISE, à l'unanimité :**

- Monsieur le Maire à signer la convention individuelle entre le Pôle Emploi pour le compte de l'Etat et la Collectivité ainsi que le contrat unique d'insertion d'accompagnement dans l'emploi pour une durée de 12 mois en vue de satisfaire des besoins collectifs non satisfaits en matière des espaces verts et divers travaux de petit entretien et de peinture dans les bâtiments communaux, doté d'une durée

hebdomadaire de travail égale à 20/35<sup>ème</sup> à compter du 17 février 2015 et dont la rémunération sera versée sur la base d'un taux horaire égal à 9,61 € (taux du SMIC en vigueur) et de recruter à ce poste Monsieur Yann BERTHOU,

- Monsieur le Maire à souscrire une convention et un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 64, article 64168 du budget primitif de l'exercice 2015.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Considérant que l'embauche de Monsieur Alain GILLES a été prise en attente d'un recrutement d'un agent communal, **DECIDE**, avec son accord de rompre son contrat au 28 février 2015 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des devis pour le contrat annuel d'entretien des espaces verts pour l'année 2015 concernant notamment la tonte de la pelouse du terrain de sports et près du cimetière ainsi que la taille de toutes les haies compte que toutes les autres travaux d'espaces verts seront réalisés par Monsieur Yann BERTHOU.

### **B - Contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage – D2015-01-27-02B**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de cotiser à l'assurance chômage pour les agents non titulaires et, plus particulièrement pour le contrat en CUI-CAE, dont la cotisation s'élève actuellement à 6,40 % et demande l'autorisation de signer avec l'URSSAF le contrat d'adhésion.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DECIDE** d'adhérer au contrat d'assurance chômage à compter du 17 février 2015 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec l'URSSAF le contrat d'adhésion.

### **3/ Bureaux de vote pour les Elections Départementales des 22 et 29 mars 2015**

**Le Conseil Municipal DRESSE** comme suit le planning des bureaux de vote :

- **Dimanche 22 mars 2015**

<b>De 8h00 à 10h30</b>	Dimitri TREPAUT	Samira DELOEIL	Laurent THOREL
<b>De 10h30 à 13h00</b>	Chantal MAILLARD	Hervé NIEPCERON	Patrice LIOT
<b>De 13h00 à 15h30</b>	Jacky QUETIN	Catherine GILLES	Béatrice MARCOTTE
<b>De 15h30 à 18h00</b>	Jean-Jacques COTTARD	Marie-Claude MURARI	Yannick DUBOS

Président du bureau de vote : Mr Hervé NIEPCERON, Maire.

Dépouillement : Mr Hervé NIEPCERON, Mme Marie-Claude MURARI, Mr Yannick DUBOS, Mr Jean-Jacques COTTARD, Mme Catherine GILLES, Mme Chantal MAILLARD.

- **Dimanche 29 mars 2015**

<b>De 8h00 à 10h30</b>	Dominique RICOUARD	Hervé NIEPCERON	Laurent THOREL
<b>De 10h30 à 13h00</b>	Philippe GEST	Samira DELOEIL	Patrice LIOT
<b>De 13h00 à 15h30</b>	David SAUTREUIL	Jean-Jacques COTTARD	Karine DUBOS
<b>De 15h30 à 18h00</b>	Jacky QUETIN	Catherine GILLES	Roger AUBER

Président du bureau de vote : Mr Hervé NIEPCERON, Maire.

Dépouillement : Mr Hervé NIEPCERON, Mme Catherine GILLES, Mr Jacky QUETIN, Mr Roger AUBER.

#### **4/ Questions diverses**

##### **A – Dossier n°4109 – AvP version 1.1 - Renforcement 2014-0-7625 – 4109 SDE76 – CLE N°2 – Marché LOT SIERG de BOLBEC-LILLEBONNE – Impasse de Beaumont – D2015-01-27-04A**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le Syndicat Départemental d'Energie de Seine Maritime pour l'affaire Projet de Renforcement 2014-0-76725-4109 et désigné « Impasse de Beaumont (version 1.1) dont le montant prévisionnel s'élève à 35 076,00 € TTC et pour lequel la Commune participera à hauteur de 0,00 € TTC.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'**unanimité** :

- **D'adopter** le projet ci-dessus dont la participation communale est de 0,00 € TTC.;
- **De demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

##### **B - Dossier n°3286 – AvP version 1.1 - Renforcement 2013-0-7625 – 3286 SDE76 – CLE N°2 – Marché LOT SIERG de BOLBEC-LILLEBONNE – Route De Bailleul poste « Bailleul » - D2015-01-27-04A**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le Syndicat Départemental d'Energie de Seine Maritime pour l'affaire Projet de Renforcement 2013-0-76725-3286 et désigné « Route de Bailleul, poste Bailleul » (version 1.1) dont le montant prévisionnel s'élève à 107 604,00 € TTC et pour lequel la Commune participera à hauteur de 6 070,00 € TTC, correspondant à l'effacement du réseau téléphonique et au passage de câbles pour l'éclairage public.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'**unanimité** :

- **D'adopter** le projet ci-dessus ;
- **D'inscrire** la dépense d'investissement au budget primitif de l'année 2015 pour un montant de 6 070,00 € TTC ;
- **De demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

## **C – Divers**

**Le Conseil Municipal prend connaissance**, à titre d'information :

- Des devis de la Société EUROVIA (7 743,37 € TTC) et de Monsieur Sylvain BERTIN (996,00 €, devis de mai 2014 établi en autoentrepreneur donc exonéré de TVA) pour le projet de mise en place de cailloux en bordure de la route de Bréauté près de la propriété MARIE et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander un devis réactualisé à Monsieur BERTIN compte tenu de son changement de statut professionnel et de l'ancienneté du devis afin de prendre une décision ultérieurement.
- Du devis du Syndicat Départemental d'Energie (23 990,21 € TTC dont 11 098,54 € TTC à charge de commune) pour le remplacement de 10 mâts et de 16 lanternes et celui de LP NACELLE SERVICE de 1 980,36 € TTC pour le remplacement de 19 lampes.
- Que le notaire de Goderville a trouvé une héritière pour la maison de Madame HAUGUEL, située 188, rue des écoles, et dont la Commune avait pris des mesures conservatoires sur la toiture compte tenu de l'état de délabrement de ce bien.

Monsieur RICOUARD informe l'Assemblée que Monsieur le Maire a sollicité un devis à l'entreprise EUROVIA pour l'aménagement d'un trottoir route de Grainville qui s'élève à 23 541,50 € TTC.

Monsieur le Maire précise qu'il a demandé ce devis afin d'avoir une estimation des travaux pour la création d'un trottoir du lotissement de l'allée de la plaine à la propriété LEPLAT car des enfants se rendent à pied jusqu'au village, pour prendre le car, sans aucune sécurité.

Compte tenu du devis élevé, **le Conseil Municipal AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un devis à LP NACELLE SERVICE pour la pose d'un éclairage public sur poteaux existants du lotissement de l'allée de la plaine jusqu'au croisement de la route de Beaumont.

Monsieur TREPAUT suggère de prévoir aussi un éclairage sur la route de Bernières à partir du city stade jusqu'à la route de Brilly

**Le Conseil Municipal AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un devis à LP NACELLE SERVICE.

Madame MARCOTTE signale qu'elle a travaillé sur le plan du cimetière.

Madame AUBER, secrétaire de mairie, informe qu'elle a reçu les pancartes à poser devant les tombes en état de délabrement ou devant celles dont les concessions sont expirées.

Monsieur GEST adresse des félicitations à Madame TREPAUT, de la part des membres du Club des Chênes, pour la propreté des équipements inox de la cuisine de la salle polyvalente en précisant qu'ils n'ont jamais été aussi bien entretenus.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur BERTIN a commencé à couper les arbres du terrain de sports et à élaguer les boulots.

Monsieur RICOUARD demande à Monsieur le Maire s'il a des informations à donner sur le Syndicat de Regroupement Scolaire.

Monsieur le Maire lui répond qu'un comité syndical est prévu le 2 février prochain et qu'il y a souvent des absences des intervenants pour les rythmes scolaires et qu'il convient de trouver des remplaçants.

A la demande de Monsieur GEST, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'association du Comité des Fêtes s'est réunie en Assemblée Générale le 13 janvier dernier et que les membres du bureau ont démissionné.

Il précise qu'une seule personne de la commune était intéressée pour prendre la présidence mais qu'elle n'a pas pu le faire puisqu'il n'y avait pas d'autres candidats.

En conséquence, Monsieur le Maire signale que les documents relatifs à cette dissolution ont été envoyés à la Sous-Préfecture du Havre et que les fonds restant à l'Association ont été versés à la Coopérative Scolaire.

La séance est levée à 22h40.